

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES
P.O Box 6274 Arusha, Tanzania Telephone: +255 27 2970 430/431/432

Web site www.african-court.org Email. registrar@african-court.org

AFCHPR/PTS/2023/093

Date : 3 avril 2023

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
CRÉATION DE LA BASE DE DONNÉES DE CONSULTANTS INDÉPENDANTS :
PRÉSÉLECTION

TRADUCTEUR-AUTO-RÉVISEUR

I. CONTEXTE

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP / la Cour) a été établie en 1998 en vertu du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole). Le Protocole est entré en vigueur le 25 janvier 2004, ouvrant la voie à la mise en place de la CAfDHP. Première instance judiciaire du continent, elle est chargée de la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. La Cour a été créée afin de compléter et de renforcer le mandat de protection de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (souvent appelée la Commission de Banjul). Le siège de la Cour est fixé à Arusha en République-Unie de Tanzanie.

II. OBJECTIF

Dans le cadre de la mise à jour de sa base de données, la Cour lance un appel à candidature à l'intention des traducteurs-réviseurs indépendants de langue anglaise, arabe, espagnole, française, portugaise et swahili, ressortissants des pays membres de l'Union africaine.

NB : Les professionnels ayant auparavant fait acte de candidature et déjà reçu notification de leur intégration dans la base de données sont dispensés de postuler à nouveau.

III. PORTÉE

Les traducteurs-réviseurs indépendants sont invités à manifester leur intérêt à fournir des services en ligne et en présentiel (par exemple lors des sessions et autres réunions de la Cour). Ils se verront attribuer des contrats pour la traduction et la révision de documents provenant du Greffe de la Cour.

IV. PRINCIPALES TÂCHES

Fournir des services de qualité de traduction et de révision des textes de Cour dans les délais impartis en utilisant la terminologie consacrée.

V. CONDITIONS À REMPLIR

- Être titulaire d'une Maîtrise en Traduction, Lettres et Langues ou dans tout autre domaine connexe et jouir d'un minimum de cinq (5) ans d'expérience en tant que traducteur, dont trois (3) en tant que réviseur ou traducteur auto-réviseur (de préférence dans une/des organisation(s) internationale(s)). Un diplôme supérieur dans le domaine pertinent sera un atout.
- Ou Être titulaire d'une Licence en Traduction, Lettres et Langues ou dans tout autre domaine connexe et jouir d'un minimum de sept (7) ans d'expérience en tant que traducteur, dont trois (3) en tant que réviseur ou traducteur auto-réviseur (de préférence dans une/des organisation(s) internationale(s)).
- Une expérience de travail avec la Cour et avec d'autres juridictions internationales et/ou nationales sera un atout.
- Une formation en droit ou la maîtrise de la terminologie juridique sera un atout.

VI. COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir des connaissances en informatique (bonne maîtrise des outils MS Office : Word, Excell, Powerpoint, PDF, etc.)
- Capacité à formater les documents.
- La maîtrise des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) (par exemple Trados) sera un atout.
- Capacité à travailler *in-situ* ou en ligne sous pression avec des délais serrés et une supervision minimale.

VII. RÉMUNÉRATION

- Traduction et révision en ligne :
*125 dollars EU /1 000 mots ;
130 dollars EU /1 000 mots pour les documents urgents.*
- Traduction et révision *in-situ* (sessions et autres réunions) :
300 dollars EU par jour + le per diem journalier de la ville d'affectation pour les missions officielles de la Cour.

La Cour prendra en charge les frais de déplacement pour les contrats *in-situ*, conformément à la politique de l'UA en matière de voyage (un billet d'avion, aller et retour, en classe économique).

Tous les paiements seront effectués conformément aux règles et procédures de l'Union africaine.

La Cour se réserve le droit de modifier les frais ci-dessus mentionnés à tout moment.

VIII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Formation académique (30 points)
- Expérience professionnelle (40 points)
- Connaissances informatiques (10 points)
- Maîtrise des outils de traduction (par exemple, Trados) (15 points)
- Combinaison linguistique (5 points)

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent inclure :

- Le Formulaire de consultance (ci-joint) dûment rempli, précisant la/les combinaison(s) linguistique(s) (par ex : A/A : A/F ; A/P ; A/S, etc.)¹
- Les copies de diplômes, attestations, certificats, etc.
- Les pièces justificatives et les renseignements détaillés sur l'expérience professionnelle (contrats, capture d'écran des courriels relatifs aux contrats de traduction (une pour chacune des années d'expérience), etc.).

NB : Les dossiers de candidature faisant état de qualifications académiques et d'expériences professionnelles, mais non assortis de copie desdits diplômes et certificats, de contrats et/ou bons de commande desdits contrats ne seront pas pris en compte.

X. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent mentionner en objet « **APPEL À CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNÉES DE TRADUCTEURS-REVISEURS INDÉPENDANTS DE LA COUR AFRICAINE** » et être soumis :

Soit par courriel à l'adresse suivante : tender@african-court.org

(La taille maximale des pièces jointes est de 25 Mo. Au cas où la taille des fichiers excéderait les 25 MB, vous pourrez les envoyer toutes par portions de 25 Mo par différents courriels ».

¹ Anglais/Arabe ; Anglais/Français ; Anglais/Portugais ; Anglais/Swahili, etc.

Pour des raisons de sécurité, les liens URL de téléchargement de fichiers à partir de fournisseurs de services en mode dématérialisé ne sauraient être ouverts. Les documents doivent être joints aux courriels.

Soit par courrier postal à l'adresse suivante :

*The Registrar,
African Court on Human and Peoples' Rights
P.O. BOX 6274 Arusha, Tanzania*

Ou

Être déposés directement au : Siège de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, sis à TANAPA, Mwalimu Julius Nyerere Conservatory Centre, Phase II, Dodoma Road. Arusha, Tanzanie.


XI. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite de réception des candidatures est fixée au 3 mai 2023 à 17h00, heure locale (GMT+3).

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante : procurement@african-court.org

NB : Les candidatures ne seront pas retenues si elles :

- **sont soumises hors délai ;**
- **sont soumises via des adresses autres que celles indiquées au titre « X. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE » ;**
- **ne sont pas assorties de copies de diplômes et/ou certificats ;**
- **ne sont pas assorties de preuve d'expérience professionnelle ;**
- **sont soumises sans le Formulaire de consultance ci-joint, dûment rempli et signé.**


Dr. Robert Eno
Greffier de la Cour

